

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****1ERE REUNION DE 2017****Séance du 15 mars 2017****CD20170315_13****id. 3132**

L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RESTRUCTURATION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE À SAINT NICOLAS DE LA GRAVE**

Les travaux de requalification de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint Nicolas de la Grave sont engagés depuis 2003. A ce jour, les interventions suivantes ont été menées :

Tranche 1 (2003-2005) : aménagement d'un parking à l'entrée et des cheminements piétonniers, aménagement des espaces verts autour de la zone de mise à l'eau des bateaux, aménagements paysagers : 450 000 € TTC ;

Tranche 2 (2005-2009) : construction de locaux pédagogiques (2 salles de classe, vestiaires, sanitaires pour activités physiques et sportives) ; réaménagement et redistribution des locaux d'hébergement (réhabilitation existant, construction de structures nouvelles (4 chalets de 9 places) : 2 220 000 €

Tranche 3 : (2011-2012) : démolition du bâtiment cuisine et administratif, reconstruction de nouveaux locaux pour la cuisine, la zone restauration et foyer : 2 299 908 €.

A l'occasion du Budget Primitif 2013, un programme a été présenté pour la réalisation de la tranche 4, correspondant à la réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil.

Des premières études avaient fait ressortir une estimation du coût de cette opération à 2 800 000 € TTC au titre de laquelle une subvention du FNADT de 400 000 € nous a été notifiée.

Aujourd'hui, le programme de travaux de réhabilitation du bâtiment technique et d'accueil a été amendé et rephasé afin de prendre en compte de façon prioritaire la sécurité des enfants.

I) Travaux sur le bâtiment technique et d'accueil

A cet effet, la zone de stationnement et de circulation des véhicules et engins techniques a été dissociée de celle des piétons.

Dans ce cadre, seront réalisées dans un premier temps, d'une part, la rénovation du bâtiment d'accueil et, d'autre part, la construction d'un hangar de stockage pour les équipements techniques et à moteur de la Base de Loisirs. Pour ce faire, le phasage suivant est proposé :

1°) Tranche 1 : le bâtiment accueil : 101 700 €

Les travaux de rénovation de ce bâtiment consistent essentiellement en un réaménagement intérieur des fonctions d'accueil et d'isolation par l'extérieur.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en novembre 2016 pour le réaménagement intérieur des fonctions d'accueil et d'administration et l'isolation par l'extérieur du bâtiment. La durée des travaux est estimée à 3 mois environ. Les entreprises ont été retenues pour un montant total de 101 700 € TTC. L'isolation de la façade a débuté le 15 mars dernier.

Ultérieurement, une nouvelle phase concernera l'aménagement d'espaces de jeux (son évaluation est de 100 000 €).

2°) Tranche 2 : le bâtiment technique de stockage : 150 000 €

Afin de stocker tous les matériels, outillages, véhicules à moteur et engins techniques de la base, un nouveau bâtiment d'une superficie de 800 m² va être construit sur la zone arrière de la piscine. Celui-ci est estimé à 150 000 € TTC. Il est prévu d'utiliser la toiture de ce bâtiment pour installer des panneaux photovoltaïques.

D'autres travaux seront néanmoins à déterminer dans un second temps sur les équipements et structures de la Base de Loisirs.

II) Travaux sur la piscine

Dans le rapport du budget primitif 2016, Monsieur le Président a alerté sur la nécessité et l'urgence de la réhabilitation de la piscine et des structures associées. En effet, plusieurs signes de vieillissement prononcés risquaient de compromettre son exploitation.

L'opération globale avait alors été évaluée à 2,1 millions d'euros, prenant en compte :

- la restructuration du bâtiment vestiaire ;
- la restructuration du complexe aquatique avec des prestations visant à améliorer le confort (bassin d'eau chauffée, installation d'un pentagliss..).

Afin de pouvoir assurer l'ouverture de la piscine pour l'été 2016, il a été réalisé en urgence les travaux suivants pour un montant de 84 000 € TTC :

- la réparation de la toiture-----	27 000 €
- la restructuration de l'installation électrique du sol et des parois des bassins-----	13 000 €
- le remplacement de la pompe-----	9 000 €
- la mise aux normes des coffrets électriques du théâtre de verdure-----	5 000 €
- l'aménagement des abords de la piscine-----	22 000 €
- réfection de la clôture et aménagement----- des espaces verts.	8 000 €

Suite à ces travaux, le programme initial a été réévalué. Les interventions et prestations restant à réaliser (cf. détail en annexe) dont le montant s'élèvera in fine (excepté la vélo voie verte (50 000 €) à **750 000 € TTC** (510 000 € correspondant à la phase 1 de 2017 et 240 000 € à la phase 2 de 2017-2018) ont donc pu être revues à la baisse.

Le 20 janvier 2017, un deuxième dossier de demande de subvention au titre du FNADT a été déposé. Son instruction est actuellement en cours dans les services de la Préfecture.

Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les modifications techniques et financières des programmes définies ci-dessus et détaillées en annexe pour la partie concernant la piscine, étant précisé que les crédits afférents seront inscrits aux budgets correspondants ;
- Confirme la demande de subvention au titre du FNADT dans les conditions rappelées ci-dessus.

P : 26

C : 4

A :/

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 28/03/2017

Reçu en préfecture le 28/03/2017

Affiché le

SLO

ID : 082-228200010-20170328-CD20170315_13-DE